



CONVENTION DE LOCATION DES SALLES DE LA FAISANDERIE 2022

(Nous retourner les 3 pages de la convention SVP. Merci)

Entre les soussignés,
Madame la Maire de Saint-Pair-sur-Mer et ses représentants, agissant pour le compte de ladite commune et

Association ou autre organisme

Particulier

Si association saint-pairaise : 1^{ère} réservation d'une salle de l'année (gratuité)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Téléphone :

Mail :

Il a été convenu de mettre à disposition :

la grande salle

le hall d'accueil – bar

Du

au

2022

**(Si location pour une journée uniquement, indiquer ci-après les horaires SVP :
deh àh)**

Accès à la cuisine : Oui

Non

Objet de la réservation : Repas

Réunion (sans repas)

Autre :

Nombre de personnes :

La remise du badge aura lieu salle de la Faisanderie leà h
(pour une location le week-end, hors vacances scolaires de Pâques et d'été, la remise du badge a lieu le vendredi entre 11 h et 11 h 30 : prendre rendez-vous au préalable SVP au 02.33.50.22.87)
(pour une location le week-end, pendant les vacances scolaires de Pâques et d'été, la remise du badge a lieu le vendredi entre 15 h et 16 h 30 : prendre rendez-vous au préalable SVP au 02.33.50.22.87 ! **Pendant les vacances scolaires de Pâques et d'été, la salle sera accessible le vendredi à compter de 18 h 30**)

L'organisateur engage sa responsabilité pendant le déroulement de la manifestation et pour les dégâts éventuellement commis, et à satisfaire aux exigences du règlement annexé.

Tarifs :

1°) Location de la grande salle pour un week-end :

<input type="checkbox"/> Particuliers de St-Pair s/Mer	<input type="checkbox"/>	550 €
<input type="checkbox"/> Association saint-pairaise	<input type="checkbox"/>	250 €
<input type="checkbox"/> Association extérieure	<input type="checkbox"/>	700 €
<input type="checkbox"/> Particuliers extérieurs	<input type="checkbox"/>	700 €
<input type="checkbox"/> Forfait charges	<input type="checkbox"/>	35 € / jour, soit €

Toute personne, association ou organisme louant la grande salle un week-end, aura accès au hall d'accueil - bar.

2°) Location du hall d'accueil – bar à la journée, du mardi au jeudi, hors vacances scolaires de Pâques et vacances d'été, et hors jour férié : 150 €

3°) Location de la grande salle à la journée du mardi au jeudi, hors vacances scolaires de Pâques et vacances d'été, et hors jour férié : 200 €

En cas de dégradations, et en fonction du coût des réparations, la Ville de Saint-Pair-sur-Mer se réserve le droit d'émettre un titre de recettes à votre encontre.

Le....., Signature obligatoire de l'organisateur : (Porter la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Possibilité de visiter la salle au préalable. Contact : Mairie : 02.33.50.22.87

Partie réservée à la Mairie de St-Pair :

Règlement :

1°) Au moment de la réservation de la salle :

→ Chèque d'arrhes correspondant à 30 % du montant total de la location (montant de la location + charges), soit..... € : payé

2°) Le jour de la remise du badge :

→ Chèque correspondant aux 70 % restants, soit € : payé

→ Chèque de caution de 1 000 € : payé

→ Chèque de caution (ménage) de 500 € : payé

Remise du badge : le

Signature du représentant de la Ville :

Signature du locataire :

Bon pour validation de la fiche pour facturation :

Observations :

Reprise du badge : le.....

Signature du locataire :

Signature du représentant de la Ville :